

Aide de la FEMA aux travailleurs indépendants pour le remplacement d'équipements et d'outils

Release Date: nov 6, 2024

Si vous êtes travailleur indépendant, la FEMA peut vous fournir des fonds pour réparer ou remplacer vos outils de travail endommagés par l'ouragan Helene. Cette aide est accessible à un large éventail de demandeurs, y compris les agriculteurs, les artistes, les musiciens, les mécaniciens et bien d'autres professions.

Outils professionnels éligibles

Les outils et équipements nécessaires à l'exercice d'une activité indépendante ou exigés par un employeur, mais non fournis, peuvent faire l'objet d'une aide de la FEMA.

Les outils éligibles sont par exemple :

- Les ordinateurs nécessaires à l'exercice d'une activité indépendante ou exigés par un employeur si vous êtes responsable de leur remplacement.
- Les outils et équipements tels que les outils électriques, le matériel artistique, les instruments de musique, les tracteurs, les véhicules utilitaires, les tondeuses à gazon, les échelles, etc.
- Les uniformes nécessaires pour le travail lorsque vous êtes responsable de leur remplacement.

Vous pouvez obtenir le remboursement d'articles éligibles s'ils ont été endommagés par la catastrophe, si vous n'avez pas d'autre article en état de marche et si la perte n'a pas été couverte par l'assurance.

Si vous êtes un employé et avez perdu des outils ou des équipements nécessaires à votre travail non remboursés par votre employeur, la FEMA peut



FEMA

Page 1 of 3

également vous aider.

Documentation requise

Pour en bénéficier, vous devez fournir les documents suivants à la FEMA :

- Des documents prouvant que vous êtes un travailleur indépendant, tels qu'une déclaration d'impôts.
- Des documents d'assurance pour toutes les couvertures et prestations potentielles.
- Les reçus détaillés ou les devis pour la réparation ou le remplacement des articles demandés.
- Une déclaration écrite expliquant que vous avez besoin de ces articles pour exercer une activité indépendante.

Demande d'aide

Pour savoir si vous pouvez bénéficier d'un financement pour vos outils ou équipements endommagés par une catastrophe, faites une demande d'aide de la FEMA. Les propriétaires et locataires des comtés d'Abbeville, Aiken, Allendale, Anderson, Bamberg, Barnwell, Beaufort, Cherokee, Chester, Edgefield, Fairfield, Greenville, Greenwood, Hampton, Jasper, Kershaw, Laurens, Lexington, McCormick, Newberry, Oconee, Orangeburg, Pickens, Richland, Saluda, Spartanburg, Union et York, ainsi que de la nation indienne Catawba, qui ont été touchés par l'ouragan Helene, peuvent déposer une demande.

Il existe plusieurs manières de faire une demande :

- Faites votre demande en ligne sur DisasterAssistance.gov.
- Rendez-vous dans n'importe quel [centre de rétablissement après sinistre](#). [Pour trouver un centre proche de vous, consultez fema.gov/DRC](#), ou envoyez DRC par SMS avec votre code postal au numéro 43362 (exemple : « DRC 29169 »).
- Utilisez l'application mobile [FEMA mobile app](#).
- Appelez la ligne d'assistance de la FEMA au 800-621-3362. Cette ligne est ouverte tous les jours. L'aide est disponible dans de nombreuses langues. Si vous utilisez un service de relais, tel que le Video Relay Service (VRS), un téléphone sous-titré ou un autre service, donnez ce numéro à la FEMA.



FEMA

Page 2 of 3

Pour visionner une vidéo en langue des signes américaine, une voix off et des sous-titres sur la façon de demander de l'aide de la FEMA, sélectionnez ce [lien](#). Les victimes ayant un handicap ont accès aux programmes de la FEMA.



FEMA